



Association des Plaisanciers de Port-Bail

Entraide Nautique Portbailaise



Quai Eugène Eliard • La Caillourie
50580 Port-Bail-Sur-Mer

☎ 06 86 62 97 60

✉ apportbail@orange.fr

🌐 www.app-portbail.fr

f App Portbail

CONCOURS DE PÊCHE DU :

R É G L E M E N T

L'esprit du concours est de favoriser, non pas la quantité mais, la qualité et la diversité.

Pour privilégier la qualité, un coefficient sera affecté en fonction des difficultés réelles de capture de chaque variété. Le gagnant sera l'équipage qui aura obtenu le plus grand nombre de points et le classement s'effectuera en ordre décroissant. En cas d'égalité de points, c'est le plus grand nombre de variétés d'espèces pêchées qui départagera les concurrents.

Seuls les poissons pris à la ligne (à main, canne, traîne) et dont la taille est égale ou supérieure à la taille réglementaire ou à celle indiquée sur la grille de notation jointe, seront sélectionnés ; toutes les autres méthodes sont prohibées. Tout concurrent présentant un seul poisson sous la taille réglementaire sera éliminé d'office.

L'échange de prises entre bateau est formellement interdit. Tout équipage suspecté de fraude (décision prise par l'ensemble des membres chargés du contrôle) ne sera pas classé et aucune réclamation ne sera admise. Le nombre de pêcheur n'est pas limité par embarcation si ce n'est par la capacité de celle-ci. La réglementation impose un maximum de douze hameçons.

En aucun cas et sous aucun prétexte, la responsabilité de l'Association des Plaisanciers de Portbail ne saurait être engagée puisque les propriétaires des bateaux restent seuls et eux-seuls maîtres à bord et totalement responsables des personnes embarquées.

Le simple fait de compléter ce document d'inscription engage le participant à en accepter tous les termes sans aucun recours contre l'organisateur.

En cas d'annulation pour raison de météo ou d'autres éléments indépendants de notre volonté, le concours sera reporté à une date ultérieure.

La grille de notation est remise avec ce règlement, toute espèce pêchée et non répertoriée sur ladite grille fera l'objet d'une délibération du jury.

La participation est fixée à 10 Euros pour le bateau et son propriétaire et 5 Euros par pêcheur supplémentaire. Le classement par ordre croissant suivant le plus grand nombre de points.

Grille de pointage à l'inscription : exemple Bar = 15 points • Maquereau = 1point • Orphie = 2 points etc.

Les lots sont attribués par tirage aux sort.